



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON



DELIBERATION N° 260526_018

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT (BESOIN SAISONNIER) DU 4 MAI AU 31 OCTOBRE 2026 A TEMPS COMPLET AU SEIN DU SERVICE « ESPACES VERTS »

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE VINGT SIX MAI à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2026

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de votants : 28

(Dont 4 pouvoirs)

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE – Jean-Louis BEYRON - Marie-Christine BERTHOLLET - Ludovic PADUANO - Christine MONTAGNY - Maryvonne MOUNIER - Annie CHAPUIS - Christiane BRUYAT – Michel FAURE - Emmanuelle NEEL – Pascal BADOIT - Aline CIZERON - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - David BOURKAIB – Estelle JOUBERT – Magali BOURKAIB – Laurent BOURRIN – Julien SAUVIGNET - Mickaël HATRON - Maxime PEILLER – Fleurine CIZERON.

Absents ayant donné procuration : Pierre THOLLY A Marie-Christine BERTHOLLET - Hervé LASSABLIÈRE A Jean-Louis BEYRON - Frédéric BERTHET A Ludovic PADUANO - Caroline BADOL A Julien SAUVIGNET

Absent excusé : Christian FAYOLLE

Secrétaire élue pour la session : Christine MONTAGNY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article 332-23,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service des espaces verts,

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier pour une durée de six mois du 4 mai au 31 octobre 2026 inclus sur le grade d'adjoint technique à temps complet au sein du service « espaces verts ».

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré :
A 28 voix Pour et 0 contre

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois allant du 4 mai au 31 octobre 2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de jardinier/paysagiste au sein du service des espaces verts à temps complet. Il devra détenir le permis de conduire B.

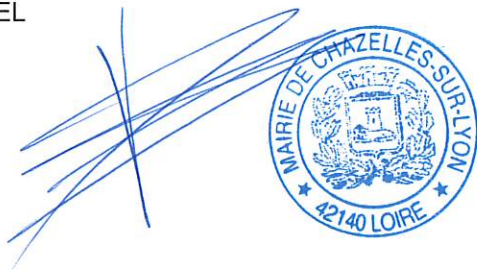
La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique ;

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL



La secrétaire de séance,
Christine MONTAGNY